

## **QUELS SONT LES ENJEUX SOCIÉTAUX DES INCIVILITÉS ENVIRONNEMENTALES ?**

Une publication de l'Institut d'Éco-Pédagogie

### **THÉMATIQUES**

- Incivilité environnementale
- Visions de l'environnement
- Écocitoyenneté

### **POUR CITER CETTE ANALYSE**

Partoune, C., « Quels sont les enjeux sociétaux des incivilités environnementales ? », in "Analyses", Productions de l'Institut d'Éco-Pédagogie (IEP), Décembre 2018.

### **À PROPOS DES ANALYSES**

Les analyses de l'Institut d'Éco-Pédagogie (IEP) sont autant de prises de position qui reflètent la diversité des points de vue au sein de l'association. Elles ont pour objectif de susciter la réflexion et le débat et se veulent un soutien à l'action.



Institut d'Éco-Pédagogie  
Rue Fusch, 3  
B 4000 Liège Belgique

<http://institut-eco-pedagogie.be>  
Tél : +32 (0)4 2509584  
Email : [info@institut-eco-pedagogie.be](mailto:info@institut-eco-pedagogie.be)

**Les « incivilités environnementales » font de plus en plus la une des journaux et la propreté est devenue une priorité de nombreux programmes politiques, en cette période d'élections communales et provinciales. C'est que le problème est devenu crucial, en effet.**

Ainsi, d'après le Département du Sol et des Déchets du Service Public de Wallonie (SPW), 30.000 tonnes de déchets sauvages ont été récoltés en 2016 dans les espaces publics en Wallonie, dont 18 000 tonnes rien que pour le territoire dont les communes ont la responsabilité et 9 900 tonnes sur les routes gérées par le SPW (autoroutes et routes régionales), le reste étant récolté sur des espaces publics gérés par d'autres acteurs (voies navigables, sites gérés par Infrabel, espaces gérés par les sociétés de logements sociaux, etc.). Cela représente un coût de gestion de 84 millions d'euros (prévention + ramassage + traitement + répression). Rien qu'à Bruxelles-Ville, 1 800 tonnes de déchets sauvages sont récoltés chaque année, soit autant que les déchets qui sont récoltés via la collecte des encombrants notamment. À Liège, 260 agents communaux sont dédiés à la propreté (brigades de proximité, balayeurs, corbeilles publiques, service « détaggage », ..) qui travaillent 7 jours sur 7, pour un coût annuel d'environ 10,8 millions d'euros.

Chaque région et de nombreuses communes ont mis en place des actions phares mobilisant les citoyens. C'est ainsi qu'en 2018, 111 000 citoyens ont participé à la 4e édition de l'opération Grand Nettoyage de printemps organisée durant 3 jours en Wallonie ([www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be)). Ils ont contribué à ramasser 365 tonnes de déchets sauvages composés de 115 tonnes de PMC et de 250 tonnes de déchets « tout-venant » (fig. 1).



*Fig. 1. Résultats de l'opération Grand Nettoyage de printemps 2018 en Wallonie. Source : Walloniepluspropre.be*

Sous l'angle répressif, les communes disposent d'un plus grand nombre d'agents constatateurs, venus renforcer sur le terrain les agents de police, agents forestiers, et autres officiers de la police judiciaire. Par ailleurs, les propositions politiques visant à faire du citoyen un agent de surveillance, voire de dénonciation des infractions, se multiplient et suscitent la polémique : quand certains applaudissent des deux mains et se réjouiraient de pouvoir jouer ce rôle avec zèle, d'autres s'inquiètent et mettent en garde contre le risque de dénonciations abusives, ou sont tout simplement opposés à une délégation de ce type de fonction à des citoyens non assermentés.

Du côté de la prévention, les outils de sensibilisation se sont multipliés et la problématique des incivilités environnementales donne notamment lieu à des rencontres européennes pour échanger sur les « bonnes pratiques » en matière de propreté publique. La Ville de Liège a même reçu le Grand Prix 2017 de l'Association des Villes pour la Propreté urbaine pour sa campagne de

sensibilisation « Vous aimeriez qu'on fasse ça chez vous ? », qui s'appuie notamment sur des spots percutants diffusés sur Youtube (voir par exemple le spot « tag » : <https://youtu.be/XgtXE8gGsYg>). Des dossiers pédagogiques à destination des enseignants sont proposés par les différentes régions.

Le but de cette analyse est d'apporter un éclairage sur les enjeux sociétaux d'une éducation écocitoyenne en lien avec la problématique de l'incivilité environnementale.

## Le concept d'incivilité environnementale

Que recouvre exactement le terme « incivilité » ? Dans la loi sur les sanctions administratives communales, le concept d'incivilité n'est pas défini. Sur Wikipédia (consultation 20 août 2018), l'incivilité est définie comme un **comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie**. Autrement dit, un comportement qui n'est pas en adéquation avec ce que l'on appelle communément « le savoir-vivre », ou encore « les bonnes manières ».

Quand on aborde les choses sur le plan légal, on ne considère pas ce qui se passe dans la sphère privée, mais uniquement les nuisances qui bousculent les règles de la vie sociale dans l'espace public. Cracher, jeter un mégot ou uriner dans la rue, sont des exemples d'incivilités que l'on qualifie d'*environnementales*. **Une incivilité est donc la transgression, volontaire ou non, des normes qui régissent la société dans l'espace public.**

Encore faut-il connaître ces règles, qui sont des conventions culturelles variant d'une société à l'autre et d'un groupe social à l'autre et, qui plus est, changent avec le temps. Celles-ci sont formulées dans des lois, puis transcrites de manière plus explicite et détaillée dans des arrêtés communaux. Aujourd'hui, ces informations sont surtout communiquées par les sites web, et certaines communes ont encore recours à l'affiche de sensibilisation (fig. 2).



Fig. 2. Affiche créée pour la campagne « propreté » par la commune de Wanze.

Cependant, même si « nul n'est censé ignorer la loi », chacun sait que c'est tout simplement impossible et certaines incivilités peuvent alors être commises par ignorance des lois et usages en vigueur dans une société donnée.

## Les visions de l'environnement

Étymologiquement parlant, l'environnement (*oikos* en grec) désigne au sens propre « la maison » au sens de « maisonnée », à savoir les biens et les personnes rattachées à un même lieu d'habitation. L'environnement, c'est notre *milieu de vie partagé* au niveau sociétal, dont les espaces et milieux naturels sont une des composantes, mais pas seulement.

Dans le champ de la recherche en éducation relative à l'environnement, Lucie Sauvé a initié, dans sa thèse de doctorat<sup>1</sup>, une typologie des visions de l'environnement que l'on peut déceler dans les pratiques éducatives. Elle nous permet de réfléchir aux stratégies éducatives qui conviendraient à chaque vision. Car en effet, les enjeux peuvent être sensiblement différents de l'une à l'autre, ce que nous allons essayer de mettre en évidence à propos de la problématique de l'incivilité environnementale.

En référence à cette typologie, il nous semble que l'analyse des discours dans les articles de presse et du contenu des règlements communaux se réfèrent majoritairement à trois visions de l'environnement : l'environnement-cadre de vie, l'environnement-problème et l'environnement-ressource (fig. 3). Chacune de ces visions renvoie à des visées éducatives (en italique dans le schéma ci-dessous) et à des approches pédagogiques spécifiques qui sont développées dans une autre analyse : *La prévention de l'incivilité environnementale : quels enjeux éducatifs pour le secteur socioculturel ?*<sup>2</sup>

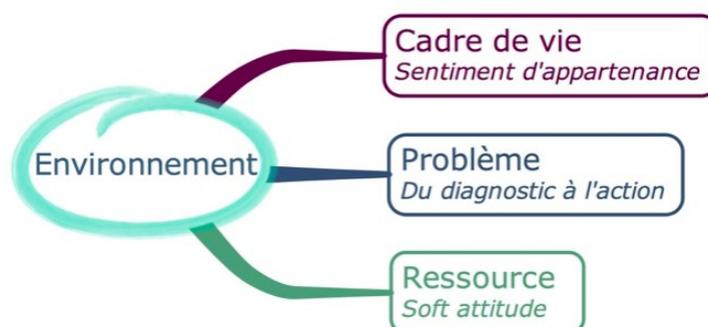


Illustration 1: Fig. 3. Différentes visions de l'environnement concernées par les incivilités

### L'environnement « cadre de vie »

En matière d'incivilité environnementale, c'est sans doute d'abord l'environnement « cadre de vie » qui vient à l'esprit, car les répercussions des actes déviants sont directement perceptibles

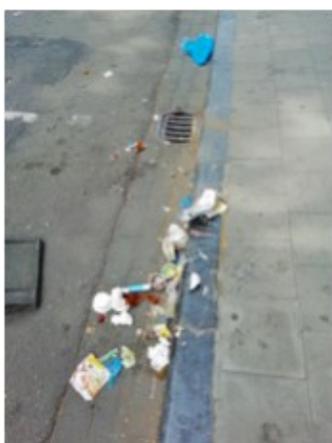
1 Sauvé, Lucie, « Pour une éducation relative à l'environnement », éd. Guérin/Eska 1994.

2 <http://institut-eco-pedagogie.be/spip/spip.php?article528>

visuellement (parfois aussi auditivement et olfactivement) et peuvent contribuer à le détériorer, le rendant moins agréable à vivre. Les préoccupations qui concernent le cadre de vie touchent surtout à la vie quotidienne, mais se réfèrent aussi à des incidents plus ponctuels liés à des comportements de masse comme à des comportements épisodiques individuels, en petits groupes ou en famille.

La confrontation des normes et des valeurs est source de réactions émotionnelles parfois très fortes, comme lorsque des cimetières sont vandalisés.

Cependant, l'ambivalence entre les contextes publics et privés ne facilite pas toujours la construction de repères moraux. À titre d'exemple, la stratégie commerciale des grands groupes de cinéma encourage la consommation de pop-corns et boissons en regardant un film et jeter ses crasses par terre est un comportement toléré.



*Photo : A. Body ;*



*Photo : C. Partoune*



*Tombes taguées à Cheratte-Hauteur le 8/1/2018 (Sudinfo).*

### L'environnement « problème »

Les incivilités environnementales concernent aussi les atteintes à la qualité de l'eau, de l'air et du sol qui peuvent impacter la santé des hommes, des animaux et de la végétation.

Ces pollutions ne sont pas nécessairement perceptibles directement et, qui plus est, peuvent impacter des endroits fort éloignés du lieu où l'acte délictueux a été commis.

L'atteinte la plus connue à l'environnement est illustrée par les tristement célèbres « continents de plastiques » que l'on retrouve dans les océans Atlantique et Pacifique, ou par les photos poignantes d'oiseaux ou de mammifères marins étouffés par les déchets qu'ils ont avalés. D'autres pollutions sont moins visibles, comme l'empoisonnement de la petite faune marine qui vit dans de l'eau de mer contaminée par les mégots de cigarette.

### L'environnement « ressource »

Les incivilités environnementales concernent aussi la relation utilitariste que chacun noue avec son milieu de vie, en particulier avec la nature. L'objectif premier est de se détendre, de prendre du plaisir, de s'amuser, mais alors que certaines activités sont relativement inoffensives, d'autres peuvent s'avérer particulièrement agressives pour l'environnement, surtout lorsqu'elles attirent les foules, comme les descentes de rivière en kayak, les marches et les trails de masse, les randos VTT, ... Il convient d'interpeller les organisateurs de ce type d'évènements.



*Surpopulation de kayaks sur la Lesse en été. Photo : C. Partoune, 2012.*

En plus des atteintes directes à l'environnement, comme la destruction des berges ou le tassement des sols dû au piétinement excessif, des comportements négligents (tags, déchets, destruction de panneaux didactiques) sont à déplorer dans de nombreux sites, qu'ils soient naturels ou urbains, rendant la « ressource » moins attirante pour les amoureux de beauté, de calme et de sérénité.

Ainsi, la Roche-aux-Faucons est un site naturel classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie et pour partie en zone Natura 2000. Situé sur la commune de Neupré, il offre un panorama exceptionnel sur la vallée de l'Ourthe depuis une corniche calcaire boisée permettant de contempler le paysage. Malheureusement, le site souffre régulièrement des incivilités : feux, BBQ sauvages, dépôts clandestins, tags sur les panneaux, arrachage de balises et de panneaux didactiques, détritus...



*Photo : ADL de Neupré. Le ravin au pied de la corniche de la Roche-aux-Faucons.*

Ces comportements interpellent et l'on peut sans doute s'interroger sur l'éducation reçue, mais la généralisation de ce qu'on appelle désormais *l'over-tourisme* est aussi à relier à ce phénomène. Ce néologisme désigne un tourisme de masse plus agressif que le tourisme de masse classique, encouragé par le boom des compagnies low-cost et des plateformes de location entre particuliers, qui rendent les voyages de courte durée plus accessibles. Les millions de vacanciers qui envahissent les centres-villes provoquent un rejet de la population locale, lassée par la saturation de l'espace public et les débordements en tout genre qu'ils ont à subir, qui dégradent leur qualité de vie et menacent le patrimoine.

Ce sont surtout les destinations qui ont fait du tourisme festif leur spécialité qui génèrent un ras-le-bol des habitants (Amsterdam, Barcelone, Budapest, les Baléares, pour ne citer que les plus connues). À Barcelone (7 millions de vacanciers pour 1,7 millions d'habitants), ils ont manifesté avec des slogans comme « Stop au tourisme de cuite ». Ce type de touristes ne manifeste en général aucun intérêt pour le patrimoine en tant que tel et contribue à le dégrader sans état d'âme. De nombreux désastres écologiques sont à déplorer un peu partout dans le monde, amenant les autorités locales à réagir pour tenter de limiter le flux de touristes, voire de l'interdire durant un laps de temps déterminé. L'on peut légitimement se demander dans quelle mesure la participation à ce type de séjour de manière ponctuelle ne serait pas de nature à ébranler les valeurs et les normes acquises.



## Conclusion

La problématique de l'incivilité environnementale concerne d'abord le vivre ensemble, mais elle touche aussi à des enjeux environnementaux, économiques et culturels dont les répercussions, par effet de rebond, peuvent nous entraîner dans une spirale négative partout dans le monde.

La chaîne des responsabilités est large et ne concerne pas uniquement les familles, souvent incriminées en premier chef, ou l'école, désormais chargée de former à la citoyenneté responsable. Les pouvoirs publics et les entreprises commerciales jouent également un rôle déterminant, tout comme les animateurs socioculturels de l'éducation.

**Christine Partoune**

## Pour aller plus loin :

Partoune, C., « La prévention de l'incivilité environnementale : quels enjeux éducatifs pour le secteur socioculturel ? », in "Analyses", Productions de l'Institut d'Éco-Pédagogie (IEP), Décembre 2018. URL : <http://institut-eco-pedagogie.be/spip/spip.php?article528>

Sauvé, L., Orellana, I., Villemagne, C., Bader, B. (dir), 2017. Éducation, environnement, écocitoyenneté, Repères contemporains, 258 p.

Louis, P., *Pourquoi ces villes veulent freiner l'afflux de touristes*, BFMTV, 26/08/2018, en ligne.  
U R L : <https://www.bfmtv.com/economie/pourquoi-ces-villes-veulent-freiner-l-afflux-de-touristes-1510778.html>

Décret wallon du 5 juin 2008. (M.B. 20.06.2008) de traitant de l'incivilité environnementale.  
URL: [http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme\\_dgrne/news/visiteur/displaynews.cfm?idnews=441&langue=FR](http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/news/visiteur/displaynews.cfm?idnews=441&langue=FR)

Site Wallonie plus propre : <https://www.walloniepluspropre.be/>

Dossier pédagogique « Les incivilités environnementales », réalisé par l'IEP pour des enseignants du 1<sup>er</sup> degré du secondaire en charge du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – à paraître en 2019. Disponible sur le site internet de l'IEP : URL : <http://institut-eco-pedagogie.be/spip/spip.php?rubrique10>

Formation sur demande (1 ou 2 jours), pour groupes de 10 à 18 personnes.

## Remerciements

Crédit photographique de la commune de Neupré pour la photo 10.